CONCOURS DE PROFESSEUR DES ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ART 2011

Rapport du jury

11 postes étaient ouverts au concours :

par localisation

2 à Bourges, Dijon, Limoges et Paris;1 à Cergy, Nancy et Nice.

par spécialité

3 en peinture, dessin, arts graphiques (107 dossiers);

2 en graphisme-illustration (76 dossiers); en sculpture-installation (68 dossiers); 1 en histoire des arts (89 dossiers); en philosophie des arts et esthétique (70 dossiers); en design d'espace, scénographie (25 dossiers); en espace sonores, musicaux et chorégraphiques (32 dossiers).

Sur ces 467 dossiers - 246 femmes et 221 hommes, 97 sont passés devant la commission de pratique artistique qui a rendu 61 avis favorables.

1 - L'admissibilité

Sur deux des postes ouverts, l'un en graphisme-illustration à L'ENSAP de Bourges, l'autre en peinture, dessin, arts graphiques à l'ENSBA de Paris, l'admissibilité a été déclarée infructueuse, aucun des dossiers présentés sur ces deux postes ne correspondant au profil recherché par les établissements, quelle que soit la qualité intrinsèque des candidatures déposées.

De manière générale, le jury souligne la grande qualité, dans la quasi-totalité des cas, des dossiers reçus, qu'il s'agisse du niveau de diplôme et/ou de l'expérience professionnelle, de l'expérience pédagogique, de la qualité des publications (qu'il s'agisse de travaux "universitaires" ou de participation à des catalogues d'expositions ou à des ouvrages thématiques).

Il a été tenu compte, lorsque la candidature était en adéquation avec le profil de poste, outre des éléments évoqués ci-dessus, de l'intérêt pour le projet pédagogique porté par l'établissement - et il est recommandé au candidat, quand bien même cela n'est pas explicitement prévu par les textes, de joindre à leurs dossiers une lettre de motivation tant pour le poste, l'école que pour son positionnement dans les

établissements d'enseignement supérieur artistique comparables.

Le jury a été sensible à l'ouverture "internationale" des candidatures, qu'il s'agisse de la période de formation ou de post-formation, de l'expérience de l'enseignement (régulier ou occasionnel), des travaux personnels.

Au terme de l'ensemble des délibérations des jurys, pour les 9 postes où l'admissibilité était fructueuse, 36 candidats ont été retenus dans une proportion de 1 sur 18 en histoire des arts à 1 sur 6 en design d'espace-scénographie.

La phase d'admissibilité a été très sélective et les jurys ont longuement délibéré pour sélectionner les candidatures retenues.

2 - L'admission

Si l'épreuve de langue n'appelle aucune observation particulière, l'entretien avec le jury, d'une durée de 30 minutes - 10 d'exposé personnel, 20 de questions-réponses, a mis en évidence une certaine incompréhension de cette épreuve.

L'exposé ne doit pas être la reprise des éléments de curriculum vitæ ou l'énoncé de généralités sans lien véritable avec le poste pour lequel il est fait acte de candidature.

Le jury attend des candidats qu'ils exposent leurs motivations précises et particulières pour le poste recherché, qu'ils esquissent leur conception de l'enseignement qu'ils seront appelés à dispenser, qu'ils inscrivent leur visée dans le projet de l'école qui les accueillera.

A ce propos, il est rappelé que rien n'interdit, bien au contraire, aux postulants - et quelques-uns l'ont fait - de se documenter sur l'établissement, sa spécialisation, la place de la recherche dans l'enseignement dispensé...

Si le soutien d'un support écrit est utile, il ne saurait cependant contraindre l'expression : on attend d'un enseignant une attention à son auditoire et une capacité à s'y adapter.

S'il ne saurait être question pour l'**épreuve pédagogique**, de recommandations - et sans doute conviendrait-il que la durée de celle-ci soit portée à 30 minutes - là encore sont à éviter certains défauts comme l'étalage de la culture personnelle du candidat, les jugements hâtifs sur les travaux présentés, une indifférence polie à ce qui représente, pour un étudiant, le produit d'une démarche, le résultat d'un investissement, parfois collectif.

Pour chacun des 9 postes, un candidat a été déclaré admis.

Quelques observations finales

Il conviendrait qu'une meilleure publicité soit donnée aux postes à pourvoir, tant dans la presse généraliste que dans certains supports spécialisés.

Les profils de postes devraient être plus explicites.

Les candidats gagneraient à ne pas multiplier les candidatures multiples et à consolider leurs dossiers autour des points essentiels les plus pertinents, notamment dans la documentation jointe et à s'informer des spécificités de l'établissement dans lequel ils postulent.

Malgré les conditions difficiles dans lesquelles ce concours a été organisé, le jury tient à remercier toutes celles et ceux qui y ont contribué au secrétariat général du ministère.

Remerciements aussi aux directeurs des écoles pour la qualité de leur accueil in situ et l'organisation des différents épreuves, avec une mention spéciale aux étudiants qui ont présenté leurs travaux.

Enfin, à titre personnel, merci à tous les membres des jurys pour leur implication, la qualité de leurs réflexions, la vivacité courtoise et constructive des échanges et la clarté des délibérations.

Alain BONHOMME Président du jury